

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026-2027

Le dossier est à rendre selon le calendrier indiqué ci-dessous :

au service vie scolaire avec **PRESENCE IMPERATIVE** de l'élève **ET DE** son représentant légal

Tout dossier incomplet ou remis hors délai ne sera pas recevable !

Jours	Heures	Je m'inscrits en		
		2de CAP	2de Bac Profel	1 ^{ère} /T ^{ale} Bac Profel « Passerelle »
Jeudi 02/07/2026	8h30-12h30		Métiers de l'Hôtellerie- Restauration (classe 2 B MHR)	
	14h00-17h30	- Crémier-Fromager (classe 2 C CEF) - Commercialisation et Services : Café-Hôtel- Restaurant (classe 2 C HCR) - Cuisine (classe 2 C CUI)		
Vendredi 03/07/2026	8h30-12h30		Métiers Relation Clients (classe 2 B MRC)	
			Métiers Gestion Administration Transports Logistique (classe 2 B GTL)	
	13h30-15h30		Métiers de l'Alimentation (classe 2 B Alim)	
	15h30-17h30			Toutes les filières et élèves Retour en Formation Initiale

DOCUMENTS	PIECES SUPPLEMENTAIRES « photocopies »
<p>Fiches à rendre à l'établissement complétées et signées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fiche de renseignement (doc 1) <input type="checkbox"/> d'urgence à compléter (doc 2 - vert) <input type="checkbox"/> information santé à compléter (doc 2Bis vert) <input type="checkbox"/> aptitude aux travaux règlementés (doc 3-Vert) filières Alimentation, Cuisine, Service (CAP/BAC) <input type="checkbox"/> de renseignements service intendance (doc 4 - Bleu) <input type="checkbox"/> conditions d'accueil à l'internat (doc 5 - Jaune) pages 1 et 2 <input type="checkbox"/> Maison Des Lycéens (MDL) (doc 6 - violet) <input type="checkbox"/> autorisation de droit à l'image (doc 7 - rose) <p>Fiches à garder, pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> extraits de la charte de vie de l'internat - fiche des conditions d'accueil à l'internat – (Doc 8) <input type="checkbox"/> fiche Association Sportive (AS) – (Doc 9) <input type="checkbox"/> fiche RGPD (Règlement Général Protect^o des Données) (Doc 10) <input type="checkbox"/> Flyer OEA – Classe défense (Doc 11) 	<p>à rendre à l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> du ou des livret-s de famille <input type="checkbox"/> du jugement de séparation ou de divorce <input type="checkbox"/> de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport de l'élève <input type="checkbox"/> de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport des responsables légaux <input type="checkbox"/> un RIB responsable légal POUR TOUS LES ELEVES <input type="checkbox"/> de l'attestation d'assurance responsabilité civile mentionnant le nom de l'élève pour l'année scolaire 2026-2027 <input type="checkbox"/> Fiche de dialogue 3^{ème} <input type="checkbox"/> PAI collège - PAP collège – Notification MDPH (ULIS, AESH, MPA) <input type="checkbox"/> Règlement MDL (si vous adhérez)

ATTENTION : AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA EFFECTUEE PAR LE LYCEE

Fiche d'urgence à l'attention des parents* - document 2

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Nom : Prénom :
Classe : Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Merci de faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile : /__ __/ __ __/ __ __/ __ __/ __ __/
2. N° du travail du père : /__ __/ __ __/ __ __/ __ __/ __ __/ Poste :
3. N° du travail de la mère : /__ __/ __ __/ __ __/ __ __/ __ __/ Poste :
4. Nom et N° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :
..... /__ __/ __ __/ __ __/ __ __/ __ __/

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :
(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :
..... /__ __/ __ __/ __ __/ __ __/ __ __/

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) :

Date : ____/____/20__

Signature responsable légal-e

* **DOCUMENT NON CONFIDENTIEL** à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.
Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.



ACADÉMIE
DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Pyrénées

INFORMATIONS SANTÉ

NOM DE VOTRE ENFANT :

CLASSE :

Madame, Monsieur,

Pour la rentrée 2026/2027, je vous remercie de prendre connaissance des informations suivantes afin d'assurer une bonne prise en charge de votre enfant SUR LE TEMPS SCOLAIRE :

« L'infirmier-ière accueille tout élève ou étudiant qui le sollicite pour quelque motif que ce soit, y compris d'ordre relationnel ou psychologique, dès lors qu'il y a une incidence sur sa santé ou sa scolarité. » Circulaire n° 2015-119 du 10-11-2015 : missions des infirmiers-ières de l'Education Nationale.

1. **Pour les élèves bénéficiant d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)**, merci de fournir :
 - 2 trousse (collège et gymnase /internat) composées : du PAI dûment complété accompagné d'une ordonnance datant de moins de 1 an et de la conduite à tenir en cas de crise, et du traitement.
2. **En cas de prise de traitement ponctuel**, merci de faire parvenir à l'infirmière :
 - L'ordonnance
 - Le traitement

NB : Pour rappel, les élèves ne sont pas autorisés à détenir des médicaments sur eux sauf si la prescription médicale le précise par exemple par les élèves asthmatiques ne bénéficiant pas d'un PAI.

3. **Pour les élèves présentant un trouble des apprentissages diagnostiqué**, il est souhaitable que les parents prennent contact avec le professeur principal. Un Projet d'Accompagnement Personnalisé (**PAP**) peut être mis en place. Les bilans orthophoniques pourront être remis à l'infirmière.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Merci de ne pas noter d'information sur cette feuille.

L'infirmière de l'Education nationale

Date et signature des parents

APTITUDE AUX TRAVAUX REGLEMENTÉS

Questionnaire pour la visite médicale en 1ère année à remplir par les parents ou tuteurs légaux de l'élève dans le cadre de l'aptitude à suivre une formation professionnelle et obligatoire (Code du travail : articles D4153-41 à D4153-47)

Carnet de santé obligatoire

Elève

Nom : Prénom :
Date de naissance : Section suivie :

Responsable légaux :

Nom : Prénom :
Téléphone :
Nom : Prénom :
Téléphone :

Votre enfant va suivre une formation professionnelle l'exposant à des travaux règlementés pour les mineurs (15 à 18 ans). Nous vous demandons de remplir le questionnaire ci-dessous en vue d'établir l'aptitude pour l'année scolaire 202..-202..

CE QUESTIONNAIRE DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT REMPLI POUR SA FORMATION

Coordonnées du Médecin traitant :

.....
.....
.....

Antécédents médicaux :

• Allergie :

- respiratoire
- cutanée
- alimentaire

Si oui, précisez

oui non
oui non
oui non

Asthme

oui non

Eczéma

oui non

Epilepsie

oui non

Diabète

oui non

Maladie ostéo-articulaire

oui non

Sensoriel :

- problème de vue
- problème d'audition

oui non
oui non

Fiche d'intendance 2026-2027 - document 4

Classe :
Bourse : oui non

Identité de l'élève

Nom : Prénom : Sexe : F M
Téléphone domicile élève : /___/___/___/___/___/ Téléphone port. élève : /___/___/___/___/___/
Mail élève :@.....
Qualité de l'élève : externe
 demi-pensionnaire
 interne arrivée le dimanche soir arrivée le lundi matin
L'élève habite chez : chez les parents chez le père chez la mère autre (préciser) :
Adresse :
L'élève possède sa propre adresse :

Représentants légaux

Responsable financier (qui paie les frais scolaires, qui perçoit les aides) - A contacter en priorité oui non

Mme M. Nom : Prénom :
Lien avec l'élève : mère père tuteur/trice assist. familial-e autre (préciser)
Adresse :
Tél. domicile : /___/___/___/___/___/ Tél. professionnel : /___/___/___/___/___/
Tél. portable : /___/___/___/___/___/
Mail* :@.....
(* obligatoire pour l'envoi des codes d'accès : informations absences, notes, ...)
Profession : **Joindre un RIB au nom du responsable financier**

Autre responsable - A contacter en priorité oui non

Mme M. Nom : Prénom :
Lien avec l'élève : mère père tuteur/trice assist. familial-e autre (préciser)
Adresse :
Tél. domicile : /___/___/___/___/___/ Tél. professionnel : /___/___/___/___/___/
Tél. portable : /___/___/___/___/___/
Mail* :@.....
(* obligatoire pour l'envoi des codes d'accès : informations absences, notes, ...)
Profession :

Etude automatique du droit à bourse

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire.**

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier **les informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin-e, si vous êtes dans cette situation.**

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2025-2026.

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous

Vous-même :

Mme M. Nom : Prénom :
Né-e le : /___/___/___/___/___/ Lieu de naissance : Département :
Pays de naissance :

Votre concubin-e :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). **L'accord de votre concubin-e est indispensable pour cette démarche.**

Mme M. Nom : Prénom :
Né-e le : /___/___/___/___/___/ Lieu de naissance : Département :
Pays de naissance :

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Signature

Fait à, le

Tournez S.V.P

Année scolaire 2026-2027

Madame, Monsieur,

Dans le cas où vous souhaiteriez que votre enfant bénéficie du Service de restauration et d'hébergement, en qualité d'interne ou de demi-pensionnaire, je vous prie de trouver, ci-après, certains renseignements d'ordre comptable :

LES TARIFS ACTUELLEMENT EN VIGUEUR :

Demi-pensionnaires : 592,00 € par an

Internes : 1 575.55 € par an

Les tarifs annuels sont fractionnés en trois trimestres (sous réserve d'augmentation et de changement au 1^{er} janvier de l'année scolaire).

Les frais de demi-pension et d'internat sont établis forfaitairement pour le trimestre et payables d'avance. Aucune remise ne sera effectuée dans le cas où l'élève déciderait de son plein gré de ne pas prendre tous ses repas dans l'établissement.

Le choix de la qualité de l'élève fait au moment de l'inscription est valable pour toute l'année scolaire.

Pour tout changement de qualité en cours d'année scolaire, une demande écrite et motivée devra être adressée à Madame La Proviseure, 15 jours avant le début du trimestre concerné.

LES PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES SUR BOURSES :

Lorsque l'élève est bénéficiaire d'une bourse, et à condition que vous ayez bien fait parvenir à la Cheffe d'Etablissement la notification d'attribution de bourses (volet d'inscription) qui vous a été adressé par les Services de l'Inspection Académique, le montant de cette bourse vient en déduction des frais scolaires dus par la famille (exceptée la prime d'équipement).

REMISE D'ORDRE :

Une réduction des frais scolaires peut être accordée sur demande formulée auprès de la Cheffe d'Etablissement par les parents ou la personne responsable, dans le cas où l'élève :

- quitte l'établissement en cours de trimestre
- est absent-e plus de deux semaines consécutives, non compris les congés de Toussaint, Noël, Hiver et Printemps. L'absence doit toujours être **justifiée par un certificat médical**. Aucune remise n'est accordée à l'élève pendant la période des examens, le service de la demi-pension et de l'internat restant ouverts jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- dans le cadre des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (stage en entreprise) si l'élève ne reste pas dans l'établissement

REGLEMENT DES FRAIS SCOLAIRES :

Les frais scolaires sont exigibles en début de trimestre.

Dès réception de l'avis de paiement, il est demandé aux parents de bien vouloir s'acquitter soit :

- par un chèque bancaire ou postal établi à l'ordre du Lycée des Métiers Lautréamont (ce chèque peut être transmis par la poste à l'adresse du lycée ou remis par l'élève au Service d'Intendance de l'établissement)
- par un versement en espèces au Service d'Intendance de l'établissement
- par télépaiement

La Secrétaire-Générale

Christelle ROMO

Conditions d'accueil à l'internat - document 5 année scolaire 2026-2027

Soins

Je soussigné-e Mme/M.

autorise-ons le personnel non infirmier de l'établissement scolaire à donner les médicaments prescrits pour l'année scolaire 2025-2026 (sous couvert d'une ordonnance médicale) à l'élève :

Nom : Prénom : Classe :

par le médecin (indiquez son nom) : selon indications médicales.

Signature élève :

Signature responsable légal-e :

Joindre et agraffer l'ordonnance

Madame, Monsieur,

1- Depuis la rentrée 2009, le poste d'infirmière de nuit a été supprimé. Nous ne pouvons donc pas soigner votre enfant à partir de 17h30, sauf en l'envoyant aux urgences de l'hôpital de Tarbes. Cependant, cette solution a ses limites notamment en cas de petits problèmes (maux de tête, de ventre...). C'est pourquoi, afin que nous puissions soigner les cas de douleurs bénignes avec les médicaments habituels (antalgiques, antispasmodiques ainsi que les prescriptions permanentes...), je vous demande de faire prescrire par votre médecin traitant, une ordonnance nominative détaillée, datée et signée pour ne pas passer par les urgences.

Votre enfant déposera les médicaments à l'infirmierie. Ainsi, la nuit, en cas de problème bénin, il-elle pourra être soigné-e par le personnel de vie scolaire et/ou prendre son traitement permanent (l'ordonnance et les médicaments seront conservés à l'infirmierie). Aucun médicament n'est autorisé dans les dortoirs (pour les élèves nécessitant une prise de bronchodilatateur type ventoline, voir les conditions d'organisation de la prise de médicament dans le Règlement Intérieur du lycée).

2- Nous vous demandons le nom d'un correspondant local (autorisation à remplir au verso) qui serait en capacité, en cas de difficulté rencontrée, de venir chercher votre enfant à l'internat. **En cas d'absence d'un correspondant, LA FAMILLE S'ENGAGE A VENIR CHERCHER L'ELEVE AU LYCEE en cas d'appel quelle que soit l'heure.**

Le cas échéant, la Direction se réserve le droit de ne plus accueillir l'élève à l'internat dans l'attente de la désignation du correspondant.

Correspondant local

Je soussigné-e Mme/M.

Adresse : Téléphone : /__ __/ __ __/ __ __/ __ __/ __ __/

responsable légal-e de l'élève : NOM Prénom Classe

atteste donner mon accord pour que le correspondant local

Mme/M.

Adresse : Téléphone : /__ __/ __ __/ __ __/ __ __/ __ __/

prende en charge mon enfant pour sortir de l'établissement en cas d'empêchement de ma part.

L'établissement pourra donc joindre ce correspondant en cas de maladie ou de toute autre situation (consommation d'alcool, conduite inappropriée, ...) nécessitant que mon enfant doive quitter l'établissement scolaire **à tout moment de la semaine et à toute heure.**

Le correspondant récupérera l'élève à la vie scolaire et signera le cahier de prise en charge.

Signature responsable légal-e :

Signature élève :

Signature correspondant local :

Tournez la page S.V.P.

Présence - Absence le dimanche soir - le mercredi soir année scolaire 2026-2027

L'élève :

Nom : Prénom : Classe :

Né-e le :

sera :

- le dimanche soir

présent-e à l'internat à partir deh..... (rappel des horaires d'ouverture du portail : de 20h45 à 21h00 et/ou de 21h20 à 21h35) puis de 21h50 à 22h00

il-elle arrivera en voiture

il-elle arrivera avec les transports en commun

absent-e à l'internat et arrivera dans l'établissement scolaire à la première heure cours du lundi matin (aucun retard ne saura être toléré)

- le mercredi soir

présent-e à l'internat (rappel du retour impératif à 18h00 dans l'établissement)

absent-e et arrivera dans l'établissement scolaire à la première de cours du jeudi matin (aucun retard ne saura être toléré)

Fait à, le 20.....

Nom

Prénom

Nom

Prénom

Signature responsable légal-e
ou personne en charge de l'élève

Signature élève

En cas de changement d'avis sur la présence ou l'absence de l'élève le dimanche soir et/ou le mercredi soir, un nouveau document devra être IMPERATIVEMENT REMPLI



La Maison Des Lycéens (MDL) - document 6 année scolaire 2026-2027

L'adhésion est un acte volontaire qui permet à l'association de disposer des ressources propres et de répondre ainsi aux aspirations de l'ensemble des élèves. Elle est destinée à financer les diverses animations et actions au sein du lycée qui peuvent être proposées pour ou par les élèves.

Elle contribue aussi au financement des sorties éducatives et sert à régler toutes les assurances nécessaires pour la pratique de ces activités, à la participation aux sorties éducatives, à l'achat de ressources culturelles, ...

C'est pourquoi nous conseillons vivement aux familles de considérer cette part facultative à sa juste valeur.

Pour les élèves internes, des sorties leur sont proposées sur le temps de l'internat, en soirée ou le mercredi après-midi (cinéma, théâtre, activités sportives, culturelles...). Une participation financière spécifique de 50,00 € est demandée pour les élèves internes afin d'éviter de solliciter un versement pour chacune des sorties. Si l'élève interne ne donne pas de participation financière lors de la réinscription ou de l'inscription, il devra régler la totalité de la sortie, activité... s'il souhaite participer à un moment de l'année puisqu'il n'aura pas réglé le forfait de 50,00 €.

Le montant de la cotisation pour l'année scolaire 2026-2027 est de :

- 10,00 € pour l'adhésion simple à la Maison Des Lycéens
- 15,00 € pour l'adhésion à la Maison Des Lycéens **ET** la mise à disposition d'un casier (les casiers sont achetés par la Maison Des Lycéens qui en reste propriétaire)
- 50,00 € forfait pour un interne

Ce montant est à verser :

- par chèque à l'ordre de la Maison Des Lycéens
- en espèces (merci de prévoir l'appoint)

Pour information, le nombre de casiers étant limité, il n'est pas possible de disposer d'un casier sans adhérer à la Maison Des Lycéens.

L'élève est responsable du casier qui lui est attribué en début d'année. En cas de dégradation, la MDL est en droit de demander une réparation pécuniaire.

Merci de remplir le formulaire ci-dessous.

ADHESION A LA MAISON DES LYCEENS (MDL) année scolaire 2026-2027

Nom :

Prénom :

Classe :

- adhère **uniquement** à la MDL du Lycée International des Métiers Lautréamont pour la somme de 10,00 €
 - par chèque (indiquer systématiquement les nom, prénom et classe de l'élève au dos du chèque)
 - en espèces (merci de prévoir l'appoint)
- adhère **ET** prend un casier à la MDL du Lycée International des Métiers Lautréamont pour la somme de 15,00 €
 - par chèque (indiquer systématiquement les nom, prénom et classe de l'élève au dos du chèque)
 - en espèces (merci de prévoir l'appoint)
- adhésion élève interne pour les sorties, activités... pour la somme de 50,00 € (adhésion et casier compris)
 - par chèque (indiquer systématiquement les nom, prénom et classe de l'élève au dos du chèque)
 - en espèces (merci de prévoir l'appoint)

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves, mineurs et/ou majeurs (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux élèves et leurs responsables légaux, ou à l'élève majeur.

*Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)
Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés*

École ou établissement scolaire : **Lycée International des Métiers Lautréamont**

Tél : **05.62.34.51.13.**

Code postal / Commune : **65000 Tarbes**

Année scolaire : **2025-2026**

Classe :

1- Autorisation parentale pour un élève mineur

Je (Nous) soussigné(e)(s) : (nom-prénom responsable)

Demeurant : (adresse)

agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de : (nom-prénom élève)

reconnais(ons) être entièrement investi(s) de mes(nos) droits civils à son égard. Je (nous) reconnais(sons) expressément que le mineur que je (nous) représente(ons) n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et

autorise(ons) la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par l'établissement scolaire à des fins pédagogiques, éducatives ou promotionnelles de l'établissement.

n'autorise(ons) pas la captation de l'image / de la voix de l'enfant.

Merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » :

Fait à

Le Signature (s) :

2- Autorisation pour un élève majeur

Je soussigné(e) : (nom-prénom élève majeur)

Demeurant : (adresse)

déclare être majeur(e) ou mineur (e) émancipé(e) (rayez la mention inutile).

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels. Je reconnais expressément n'être lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, voire de mon nom.

autorise la captation de mon image / de ma voix et l'utilisation qui en sera faite par l'établissement scolaire à des fins pédagogiques, éducatives ou promotionnelles de l'établissement.

n'autorise pas la captation de mon image / de ma voix.

Merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » :

Fait à

Le Signature :

3- Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par **Mme CELMA-BERNUZ Ana-Maria, cheffe d'établissement**, afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire 2024-2025 relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ainsi que votre enfant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante: dpd@ac-toulouse.fr Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07

Fait en autant d'originaux que nécessaire (représentants légaux, organisateur projet et établissement scolaire).

Conditions d'accueil à l'internat

Extraits de la Charte de vie de l'internat

Approuvée au Conseil d'Administration du 02/07/2024

Toute inscription à l'internat du Lycée International des Métiers Lautréamont vaut adhésion à son règlement et engagement à le respecter. Toute vie en collectivité nécessite des règles qui permettent à chacun-e de mieux vivre ensemble pour réussir sa scolarité.

Les règles de vie à l'internat sont une déclinaison du règlement intérieur du lycée.

1/ Présentation de l'internat

1.1 Règles de fonctionnement

Ces règles de vie à l'internat s'appuient comme le règlement intérieur sur des principes simples donnant à l'élève interne la possibilité de travailler afin de construire son projet professionnel passant par la réussite dans ses études. Le respect de cette charte est primordial et incontournable.

L'élève doit accepter ces contraintes inhérentes à la vie en collectivité et tenir compte des consignes données par les Assistants d'Education et par les Conseillers Principaux d'Education au quotidien.

1.2 Le correspondant

Tout élève interne doit **obligatoirement** avoir un correspondant à Tarbes ou dans une commune périphérique chez lequel il peut séjourner en cas d'urgence.

En cas d'urgence, estimée par les personnels du lycée les parents devront venir chercher leur enfant en cas d'appel du lycée, **quelle que soit l'heure**. En cas d'empêchement de leur part, ils peuvent mandater un tiers majeur en spécifiant son identité par écrit, ce dernier devra être en mesure de justifier de son identité.

Le correspondant, les responsables de l'élève ou l'élève lui-même si majeur signent conjointement le document « correspondants locaux des élèves internes, année scolaire en cours » et s'engage, à honorer ce rôle.

Ce correspondant ne peut en aucun cas être un autre élève s'il est mineur et il doit être prêt à accueillir l'élève à tout moment et pour une durée qui peut être variable.

1.3 Le trousseau de l'élève doit **OBLIGATOIREMENT** comporter

L'alaise sur le matelas est fournie par l'établissement et en reste sa propriété

* 1 sac de linge sale (ce linge est à laver chaque fin de semaine au domicile y compris les tenues professionnelles)

* 1 oreiller * 1 couette * 1 drap house (90x190) * 1 housse de couette * 1 taie d'oreiller (une lessive des drap house, taie d'oreiller, housse de couette s'impose, a minima, tous les 15 jours au domicile)

* Un réveil peut être amené par l'élève

• 1 cadenas, ce qui n'abstient pas chaque élève d'être responsable de ses affaires personnelles

* 1 trousse de toilette complète permettant une hygiène corporelle complète * 1 serviette de toilette * des chaussons * des vêtements de rechange

Aucun prêt ne sera mis en place par l'établissement.

2/ Les horaires de l'internat sont :

* le dimanche : ouverture du portail de 20h45 à 21h00 puis de 21h20 à 21h35 et de 21h50 à 22h00 (Attention, il n'y a pas de service de restauration).

Les élèves arrivant par voie ferroviaire peuvent rejoindre l'établissement en utilisant la navette reliant la gare SNCF au lycée Lautréamont (à noter, le service est payant).

* la semaine "

Chaque AED est responsable du fonctionnement de son dortoir

- Entre 6h35 et 6h45 : lever des élèves et descente des étages à 7h05 suivie de la fermeture des dortoirs

- 7h05 - 7h40 : petit déjeuner, dernier passage à la borne à 07h20, au-delà plus de passage autorisé, à noter qu'aucune pause cigarette n'est tolérée sur ces temps du matin.

- 17h50 : retour impératif de l'élève interne dans l'enceinte du lycée

- 18h00

premier appel

- 18h00 - 19h00 : temps de détente et/ou de travail en autonomie

- 19h00-19h30 : dîner, vérification du pointage des repas pris, pas de sortie du self avant 19h30

- 19h45 : montée à l'internat

- 20h00

deuxième appel, suivi d'un temps libre dans les internats

- 21h00-21h20 : pause au dortoir ou au foyer ou dans la cour

- 21h20

réintégration du dortoir

- 21h20 :

fermeture du dortoir, **troisième appel. A noter que les douches doivent avoir été**

prises avant 21h30

- 22h00 : Extinction des feux, plus de téléphone portable. Les portables, l'ordinateur sont tolérés sur le temps de l'internat jusqu'à 22h00, au-delà, le téléphone ou tout autre appareil tel qu'ordinateur doit être éteint ceci afin de permettre le repos des camarades de chambrée ainsi que celui de l'intéressé.

Règlement intérieur du lycée Lautréamont

L'Association Sportive (AS) - document 9 année scolaire 2026-2027

L'inscription se fera auprès du Professeur d'E. P. S. à la rentrée

Le lycée propose des activités sportives en dehors des heures de cours d'EPS au sein d'une Association Sportive (AS) affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Cette AS correspond, en fait, à un club sportif à l'intérieur du lycée. Les élèves volontaires sont alors licenciés et bénéficient de l'ensemble des activités proposées.

En effet, l'adhésion pour une activité permet également d'avoir accès à toutes les autres activités proposées.

La cotisation s'élève à 20,00 € pour l'année scolaire 2025-2026. Ce forfait couvre la participation aux activités sportives ainsi que l'assurance (transport, blessure, vol, ...).

La Région Occitanie alloue une aide de 15,00 € par élève qui sera débitée par le lycée sur la Carte Jeune de chacun.

Il ne reste donc que 5,00 € à la charge de l'adhérent et/ou de sa famille.

L'inscription se fera auprès des professeurs d'E.P.S. dès la rentrée scolaire.

Les activités sont encadrées par les professeurs d'E.P.S. du lycée et le programme est donné aux élèves tout au long de l'année.

Jusqu'à présent, les activités proposées ont été les suivantes :

- les activités de pleine nature comme le ski, le kayak
- la musculation
- l'activité pétanque en loisir et en compétition
- le Volley-Ball et le badminton

D'éventuelles propositions et demandes d'activités nouvelles peuvent être émises à condition qu'elles soient fédératrices

Ces activités sportives peuvent revêtir plusieurs aspects : une pratique d'entretien physique, une pratique de perfectionnement et enfin une pratique compétitive.

La participation à l'AS n'est pas obligatoire, l'assiduité est conseillée mais pas imposée, il ne s'agit pas d'un cours mais bien d'un vrai moment convivial.

Avec plus de 28 % d'élèves concernés, l'association sportive à une activité dynamique et motivante au lycée.

Nous sommes très fiers de cet engagement, des progrès et des résultats obtenus.

L'équipe enseignante E. P. S.

Lycée LAUTREAMONT
Lycée international des Métiers de l'Hôtellerie-Restauration, de l'Alimentation
et des Services Tertiaires

Secrétariat de direction

Affaire suivie par :
Marie-pierre GARLIN

Tél : 05 62 34 51 13
Mél : 0650874x@ac-toulouse.fr

Avenue d'Azereix - BP 21649 - 65000 TARBES

La Provisseure

aux

Familles et Responsables légaux des
élèves et apprentis nouvellement inscrits

**Informations sur le traitement de vos données personnelles
pour l'inscription dans l'établissement scolaire
(document à garder en votre possession)**

Les données personnelles collectées via le dossier d'inscription papier sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès du lycée International des métiers Lautréamont, avenue d'Azereix 65000 Tarbes.

Les informations recueillies sont limitées aux seules données strictement nécessaires et font l'objet de différents traitements mis en œuvre dans le cadre de la mission d'intérêt public de l'éducation nationale :

- la gestion de l'inscription dans l'établissement ;
- la gestion administrative et financière ;
- le suivi de la scolarité (y compris lié à des scolarisations particulières), l'orientation et l'affectation ;
- la gestion des examens ;
- la gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes...) ;
- l'utilisation d'outils de travail informatisés (Environnement Numérique de Travail, intranet, tablettes...)
- la gestion de la restauration, de l'internat et des services annexes (contrôle d'accès).

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de votre enfant dans notre établissement.

Le responsable des traitements est le chef d'établissement, pour tous les traitements réalisés au sein de l'établissement ;

Certains traitements comme la scolarisation des élèves en situation de handicap, la gestion de l'affectation en fonction des spécificités territoriales, le suivi de la scolarité (télé services d'inscription, livret scolaire numérique, affectation), ou encore la gestion des examens ... sont sous la responsabilité du ministère de l'Education Nationale, du Recteur d'Académie (ou le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale par délégation).

Vos informations personnelles sont conservées de façon sécurisée dans un cadre de confiance pendant la durée réglementée et strictement nécessaire aux traitements (Référence BOEN N° 24 du 16 juin 2005).

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à l'établissement d'affectation de votre enfant.

Aux institutions :

Rectorat de Toulouse en charge de l'établissement

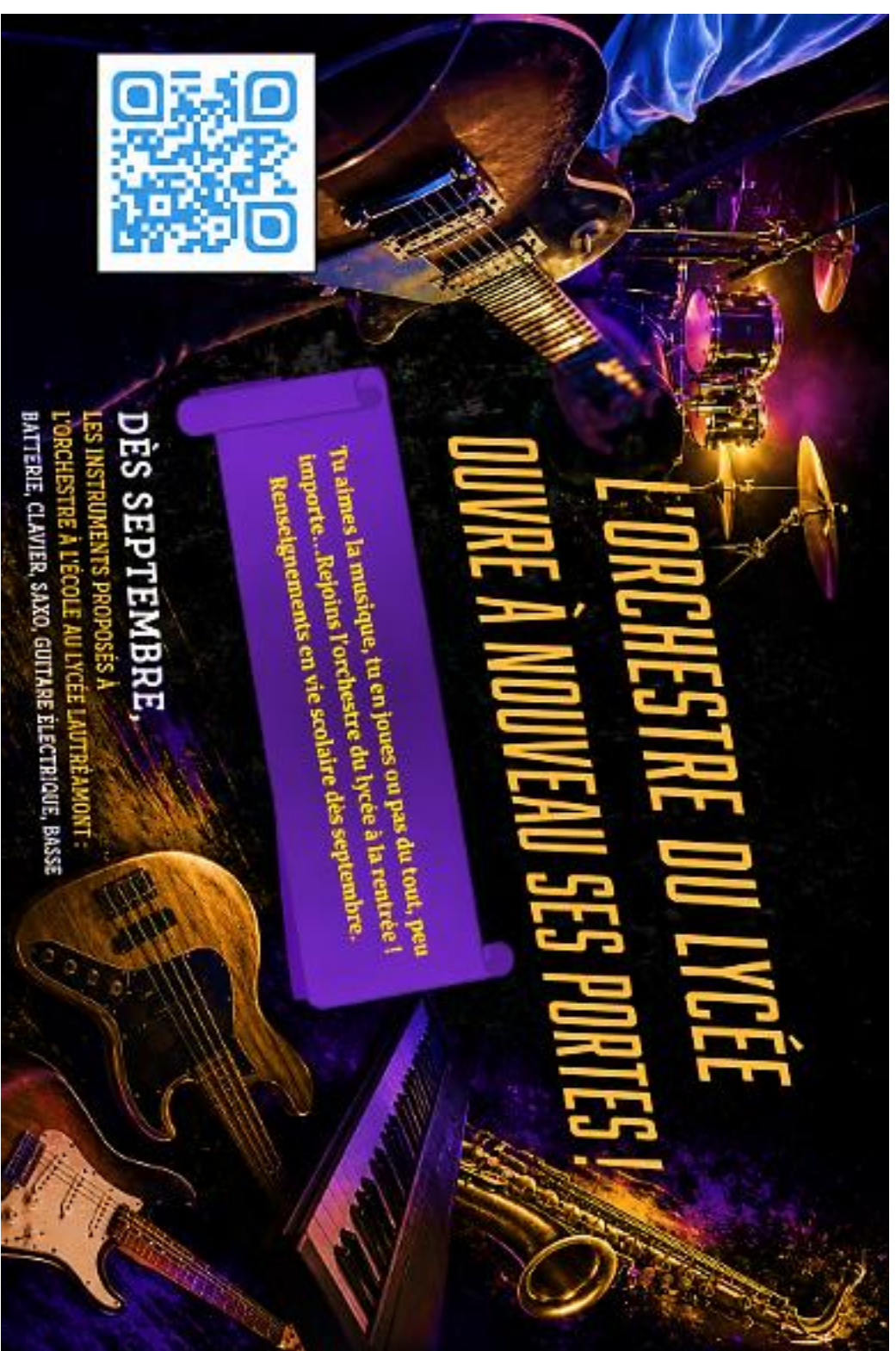
Conseil régional Occitanie en charge de l'établissement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018- 493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous-même - et votre enfant s'il a plus de 15 ans - avez le droit d'accéder à vos données personnelles et le droit de les rectifier en formulant une demande écrite à :

Madame CELMA-BERNUZ Ana-Maria, Provisseure du lycée International des Métiers Lautréamont - Tarbes à l'adresse électronique : 0650874x@ac-toulouse.fr
par courrier à : Avenue d'Azereix 65000 Tarbes

ou au délégué à la protection des données de l'académie de Toulouse à l'adresse électronique : dpd@ac-toulouse.fr
via le formulaire en ligne : <http://www.ac-toulouse.fr/pid33149/nous-contacter.html#DPO>
par courrier à : Délégué à la protection des données (DPD) de l'académie de Toulouse, CS 87703, 31077 Toulouse cédex 4

Si vous l'estimez, après nous avoir contacté ou en cas de litige, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), 3 place de Fontenoy, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX07 ou sur <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>



L'ORCHESTRE DU LYCÉE OUVRE À NOUVEAU SES PORTES !

Tu aimes la musique, tu en joues ou pas du tout, peu importe... Rejoins l'orchestre du lycée à la rentrée !
Renseignements en vie scolaire dès septembre.



DÈS SEPTEMBRE,

LES INSTRUMENTS PROPOSÉS À
L'ORCHESTRE À L'ÉCOLE AU LYCÉE LAUTRÉAMONT :
BATTERIE, CLAVIER, SAXO, GUITARE ÉLECTRIQUE, BASSE

**LAUTRÉAMONT
CLASSE DÉFENSE**

POSSIBILITÉ DE PFMP
DANS DES CORPS DES ARMÉES.
PRÉ-REQUIS : MOTIVATION !

QUIRRE 1 TOUR ET TOUZZE
DU CAP AU BACCRO,
DE LA 2^{ème} À TERMINALE



SORTIE DÉCOUVERTE



VISITE ET RENCONTRE



VISITES DE SITES MILITAIRES

★ S'ENGAGER POUR COMPRENDRE,
COMPRENDRE POUR S'ENGAGER !



ACTIVITÉS DE COHÉSION



DÉPASSÉMENT DE SOI

2026-2027

AU PROGRAMME

- 🏠 DÉCOUVERTE DES MÉTIERS ET DES PARCOURS
- 📅 PARTICIPATION À DES TEMPS FORTS ET CÉRÉMONIES
- 🛠️ PRÉSENTATION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS
- 🤝 ACTIVITÉS DE COHÉSION ET DÉVELOPPEMENT PERSONNEL
- 📍 VISITES DE SITES MILITAIRES ET INSTITUTIONS

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

- ★ DÉCOUVRIR UN UNIVERS PASSIONNANT
- ★ DÉVELOPPER DES COMPÉTENCES UTILES
- ★ CONSTRUIRE SON PROJET D'AVENIR

“ LA MOTIVATION EST LE DÉCLENCHEUR DU SUCCÈS. LA PÉRENNITÉ EN EST LA CLÉ. ”

